Située près du lac Renaud à Prévost

Enfin des nouvelles de la héronnière !

Stéphane Parent

Si on se souvient bien, un comité ad hoc avait été formé sur la gestion des milieux humides, mais tout particulièrement pour la protection de la héronnière, le 8 mars 2004.

Une réunion et le dépôt d'un dossier préliminaire avait conduit à une demande formulée par le Conseil municipal de la ville de Prévost le 29 mars 2004, soit la résolution #13084-03-04.

La demande stipulait à la MRC de la Rivière du Nord de garder l'affectation de ce territoire au schéma d'aménagement actuellement en vigueur, soit celle d'« aire de protection du milieu naturel » pour la héronnière et le secteur environnant. L'affectation prévue au schéma d'aménagement révisé était, avant cette demande, d'octroyer le statut d'« aire rurale » au secteur.

Par la suite, deux demandes d'annexions ont été formulées par la Ville de Saint-Hippolyte afin que le terrain, dont il est question, lui soit cédé. Ceci a été refusé par le conseil de la Ville de Prévost à deux reprises par le biais des résolutions #14730-08-06 et #14888-10-06 des mois d'août et octobre 2006.

Dans le cadre du processus légal, la ville de Saint-Hippolyte a soumis le litige au ministre des Affaires Municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau.

Ministère des Affaires municipales et des Régions
Québec
Le sous-ministre

Québec, le 8 janvier 2008

Monsieur Claude Charbonneau
Maire
Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

Monsieur le Maire,

La présente fait suite au règlement numéro 926-06 de la Paroisse de Saint-Hippolyte relativement à l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Prévost.

Cette demande a fait l'objet de différentes analyses techniques des services du ministère afin qu'une décision puisse être prise en toute connaissance de cause.

Dans ces circonstances et dans le meilleur intérêt des citoyens des deux municipalités, je vous informe que j'ai avisé le conseil de la Paroisse de Saint-Hippolyte de la décision de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de ne pas approuver cette demande d'annexion.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Paul Beaulieu

Deux héronneaux en compagnie d'un parent impatient de les voir quitter le nid.

Le 15 février 2007, en réponse à cette action, le Maire de la ville de Prévost Monsieur Claude Charbonneau, appuyé par une administration habile et confiante, a répondu, entre autres, en ces termes aux instances concernées :

– « Nous tenons à vous préciser que le territoire concerné est une zone humide importante comprenant une héronnière et renferme également des zones environnementales fragiles et vulnérables que nous avons à cœur. Vous comprendrez aisément que la ville de Prévost entreprendra les recours légaux appropriés afin de protéger cette partie de son territoire si cela s'avérait nécessaire.»

Depuis, plusieurs appels téléphoniques ont été logés à l'attention du maire de Prévost afin de confirmer sa position qui est restée la même : – « Non, non et non ! »¨

L'histoire n'est pas nécessairement finie mais le premier tome s'est bien terminé car lundi dernier, soit le 14 janvier 2008, lors de la séance du Conseil de ville de Prévost, M. Charbonneau a fait connaître la décision de la Ministre des Affaires municipales, et des Régions. (lettre ci-contre).

Déjà 2 ans avec vous!

CLINIQUE PHYSIOTHÉRAPIE DES MONTS
Jasmine PERREAULT physiothérapeute
Caroline PERREAULT physiothérapeute
• Thérapie manuelle • Orthopédie
• Programmes d'exercices
www.physiodesmonts.com
Tél : 450-224-2322

Vivez l'expérience... SWANN Conditionnement physique pour femmes
ENTRAÎNEMENT COMPLET EN SEULEMENT 30 MINUTES
Votre partenaire officiel de vos résolutions santé 2008!
Appelez-nous pour un essai gratuit!
450-224-9868
Kim Porte-parole officielle

Massothérapie Josée Boucher
Certificats cadeaux disponibles
xTél : 450-530-0276
Reçus d'assurance
• Massage thérapeutique (maux de dos, de cou, sciatique, etc.)
• Détente et relaxation
• Harmonisation énergétique

ART • ZONE... COIFFURE
Téléphone: 450-224-5738
HOMMES ET FEMMES
NOUVELLE TECHNIQUE EXTENSIONS
Cheveux 100% naturel, sans colle, sans chaleur
COIFFURE
POSE D'ONGLES
MANUCURE

À l'achat de 200 minutes et plus
Obtenez 50 minutes GRATUITES
MOITIÉ PRIX de 9h à 12h du lundi au vendredi
Ouvert 7 jours/semaine
Cité de la Beauté
Bronzage - Hommes et femmes
Tél : 450-224-3233

Cité de la Beauté
Esthétique
Téléphone : 450-224-3233
Soins esthétiques complets
facial, pédicure-spa, laser, électrolyse, épilation à la cire, etc.
Laser aisselles et bikini
Spécial 85 $ + tx technicienne expérimentée
NOUVEAU MICRODERMABRASION

2955 boul. Labelle, Prévost